



Bilan de la réunion du Comité opérationnel départemental anti-fraude (Codaf) du 1^{er} juin 2022

Le Comité opérationnel départemental anti-fraude (Codaf) lutte contre des fraudes toujours plus organisées, complexes et mobiles, grâce à un partage de renseignements et à la définition de stratégies communes entre administrations et organismes partenaires.

Présidé par Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône et par Dominique Laurens, procureure de la République de Marseille, ce comité a réuni le 1^{er} juin 2022 les représentants de l'ensemble des services départementaux engagés dans la lutte contre les fraudes aux finances publiques :

- Fraude aux prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux,
- Fraude aux prestations sociales.

Bien qu'encore marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a été une année record dans la lutte coordonnée contre la fraude, avec un bilan financier qui s'élève à 38 M€ de préjudices évités ou rectifiés pour les Bouches-du-Rhône.

Ces résultats ne concernent que les seules opérations conjointes engagées ou partagées par les membres du Codaf, indépendamment de ceux obtenus par les services dans le cadre de leurs propres missions et opérations de contrôles.

L'actualité judiciaire montre l'importance des travaux du Codaf avec, par exemple, les condamnations intervenues en 2021 dans le dossier Terra Fecundis lié à la fraude aux travailleurs détachés. Plus récemment, en mai 2022, plusieurs personnes ont été placées en garde à vue dans le cadre d'une enquête ouverte pour gestion irrégulière de déchets.

Ces affaires sont en lien direct avec l'action du Codaf et ne sont que la partie la plus visible de l'action des administrations de contrôle qui échangent dans ce comité et programment des opérations coordonnées.

En 2022, le Codaf renforce son organisation pour multiplier les collaborations inter-administrations en ciblant des secteurs et des thématiques où les opérateurs indéclicats créent une concurrence déloyale.



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cela concerne :

- La fraude au travail illégal,
- Les prestations frauduleusement obtenues et les sociétés éphémères qui s'abstiennent de payer leurs impôts et cotisations sociales,
- Les fraudes liées au secteur automobile, aux prestations sociales et aux trafics de déchets font également partie des axes de travail.

Le but des actions conduites est non seulement de lutter contre la fraude, mais également de mettre en œuvre tous les moyens dont disposent les différentes administrations de contrôle pour récupérer les sommes fraudées.

Service régional de la communication interministérielle

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

